

PROCÈS VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25 janvier 2018 – 18 heures – Commune de Rimont (Salle des fêtes de Combelongue)

Présents : Henri ANDRIEU, Régine ARJO, Daniel ARTAUD, Nathalie AURIAC, Rose BALAGUE, Gaëlle BONNEAU, Frédéric BONNEL, Jean BOUSSION, Monique BOUTONNIER, Ginette BUSCA, Gérard CMBUS, Christian CARRERE, Alain CAU, Monique CHARLES, René CLASTRES, Michèle COLIN, Pierre CUXAC, Charles DAFFIS, Patricia DANDURAND, DA SILVA Armindo, Etienne DEDIEU, Jean-Michel DEDIEU, Jean-Claude DEGA, Gilbert DE SACRAMENTO, André DESCOINS, Jean-Marc DURAN, Jean-Louis EYCHENNE, Pierre EYCHENNE, Jocelyne FERT, Aimé GALEY, Patrick GALY, Léo GARCIA, Claude GESLIN, Bernard GONDRAN, Michel ICART, Germain JOLIBERT, Patrick LAFFONT, Pierrette LAPEYRE, Alain LEVI, Aline LONG TORRELL, Denis LOURDE, Jean-Jacques MERIC, Catherine MERIOT, Alain METGE, Richard MEYNARD, Noëlle MORALES, Nadine NENY, Yvon OCHANDORENA, Geneviève OSMOND, Maryse PERIGAUD, Gérard PONS, Denis PUECH, Claude PUJOL, René PUJOL, Fatima RAFAI, André ROUCH, Alain SERVAT, Marc-Henri SEUBE, Yves SUTRA, Christine TERRISSE, Robert THIRION, Patrick TIMBART, Elisabeth TOTARO, Gérard TOUGNE, Rémy TOULZA, François VELTER, André VIDAL, Christiane VIGNAU, Jean-Noël VIGNEAU, Marc WOIRY.

Procuration : Simon BAVARD à Jean-Noël VIGNEAU, Roland BERNIE à Patrick LAFFONT, Jean BOISVERT à André DESCOINS, Alain BOURGEON à Robert THIRIION, Raymond COUMES à Patrick GALY, Rémy DEMOIZOIN à Denis LOURDES, Carole DURAN-FILLOLA à MERIOT Catherine, Gabriel FAURE à Denis PUECH, Oscar GIROTTO à Marc-Henri SEUBE, Francis RESPAUD à Aline LONG TORRELL, Evelyne ROLAIN-PUIGCEVER à Nathalie AURIAC, Robert ROUDIL à Gérard PONS, Marie-Christine SOULA à André VIDAL, Christine TEQUI à Alain SERVAT.

Excusés : Geneviève AMARDEILH, Alain BARI, Simon BAVARD, Roland BERNIE, Marie-Léone BLAIN, Jean BOISVERT, Christiane BONTE, Alain BOURGEON, Raymond COUMES, Eric COUZINET, Rémy DEMOIZOIN, Carole DURAN-FILLOLA, Gabriel FAURE, Aline GENGE, Oscar GIROTTO, Alex MIROUSE, Alain PONS, Francis RESPAUD, Evelyne ROLAIN-PUIGCEVER, Christian ROUCH, Robert ROUDIL, Gérald ROVIRA, Marie-Christine SOULA, Christine TEQUI, Alain TORTET, Alain TOUZET, Patrick TURLAN,

Absents : Magalie BERNERE, Josiane BERTHOUMIEUX, Nejma BEUSTE, Laurent BOUTET, Emmanuel CECILE, Nadège COMBET, Jean-Claude DEDIEU, Sylvie DOMENC, Jean DOUSSAIN, Gérard DUBUC, Antoine DUBURCQ, Jean-Paul FALGUIE, Léon-Pierre GALY-GASPARROU, Lucien GRANIER, Yvan GROS, Georges HISPA, Bernard LAMARY, Jeanine MERIC, François MURILLO, Elisabeth ORTET, Francis PUJOL, Jacques RENOUD, Thierry RESPAUD, Gilles SOULA, Roland TEYCHENNE, Eric TORTECH, Thierry TOURNE,

Secrétaire de séance : Jocelyne FERT

La séance est ouverte par M. le Président Jean-Noël VIGNEAU à 18h20.

M. le Président présente ses vœux aux membres du Conseil, aux membres des conseils municipaux, tout en précisant que l'année 2018 sera riche en travaux, en projets à lancer, le tout accompagné de débats démocratiques dans le respect de chacun dans la continuité de l'année 2017.

Approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 14 Décembre 2017.

M Gérard PONS signale que le compte rendu est fidèle aux propos qu'il a tenus. Cependant pour sa requête auprès du tribunal administratif, un premier jugement a été rendu mais le reste court toujours.

Il propose de passer au vote.

Votes pour : 84 Votes contre 0 Abstentions 2

Arrivée de Mme Monique Charles

Décisions du Bureau communautaire

Les décisions prises lors des Bureaux communautaires des 7 décembre 2017, 21 décembre 2017 ont été portées à la connaissance de l'ensemble des élus communautaires.

Monsieur le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions par rapport à ces décisions.

M. Bernard Gondran, concernant la délibération n° 165 relative à la location de bureaux sur la Ferme d'Icart à Montels à l'Association Santé au Travail de l'Ariège (ASTA) sollicite les délégués de la commune

de Saint-Girons, qui ont voté favorablement, afin de savoir si M. François Murillo, Maire de la commune où exerçait jusqu'alors l'association était informé de ce changement de lieu ?

M. André Rouch, en charge du dossier, expose qu'il a été contacté par l'association en recherche d'un lieu central sur le Département pour installer ses activités dans un objectif de regroupement de ses effectifs. Après visite des lieux, ASTA a décidé de s'y installer.

M. Bernard Gondran, pour la délibération n° 168 relative à l'achat groupé de fournitures d'hygiène propose au Conseil de réfléchir en parallèle au difficile recyclage des changes qui ne doivent pas être mise à la poubelle.

M. Bernard Gondran, concernant la délibération n° 170 relative à la convention de coopération Eau et Assainissement, demande qu'un modèle soit adressé aux délégués.

M. Jean Boussion précise qu'un travail au cas par cas, à partir de la convention de base, est réalisé avec chaque commune autonome qui le souhaite afin de répondre aux attentes précises de chacune selon la manière dont chaque commune veut travailler.

M. le Président propose qu'une copie de chaque convention signée soit adressée aux délégués.

M. Bernard Gondran, pour la délibération n° 171 relative à la convention avec la CCI sur les données commerciales et de diagnostic du pôle commerce, sollicite la communication des études et travaux qui seront réalisés.

M. Bernard Gondran, concernant la délibération n° 172 relative à la mise à disposition de l'aire d'accueil des gens du voyage, demande pourquoi le groupe actuellement stationné au Foirail n'as pas été accueilli sur l'aire de grand passage d'une part et qu'en est-il du bâtiment de l'office de tourisme de Saint-Girons en matière de transfert de compétence d'autre part ?

M. Jean-Jacques Méric informe que les personnes installées actuellement au Foirail n'ont pas voulu aller sur l'aire de Lédar pour des raisons familiales (décès), ils souhaitaient rester au « calme ». Après discussion avec Mr Cabrol, DGS de la mairie de Saint-Girons, M. le Maire de Saint-Girons a autorisé les familles à rester sur place. Elles doivent repartir dans les jours à venir.

M. le Président concernant le transfert de l'OT de Saint-Girons, précise que le dossier est en cours, nous devrions aller aussi vers une mise à disposition du bâtiment communal vers l'EPCI.

M. Bernard Gondran, pour la délibération n° 174 relative à la création d'une ressourcerie en Haut-Salat portée par l'association « Ça tourne en bon » félicite ce type d'initiative.

M. Jean Boussion précise que l'association récupère en amont les fournitures qui sont déposées en déchèterie pour les remettre en état ce qui a pour effet de réduire le volume des déchets et donc les coûts pour le service.

M. Bernard Gondran, concernant la délibération n° 182 relative au GAL LEADER, sollicite la communication des rapports.

M. le Président répond que les compte-rendu des actions seront adressés semestriellement à M. Bernard Gondran et à tous les délégués intéressés.

M. Noëlle Morales, concernant la délibération n°170, relative à la convention de coopération Eau Assainissement, signale qu'un travail sur ce document avec les communes autonomes a été proposé tardivement courant décembre. La loi NOTRe va évoluer avec un projet de loi, déposé par des représentants de la majorité gouvernementale, demandant le report de ces compétences en 2026 avec possibilité d'une minorité de blocage. Elle informe que le conseil municipal de Le Port a délibéré, en date du 19 janvier 2018, pour demander un recours auprès des instances administratives « compétence eau et assainissement » pour conserver, au sein de la commune, ces compétences au titre de décideur et de gestionnaire, demander le droit à la différenciation au vu des conditions de localisations de la commune.

M. Gérard Pons est étonné par l'élaboration d'une convention « à la carte » selon les particularités des communes autonomes pour l'eau et l'assainissement jusqu'au 31/12/17, ce n'était pas l'information qui avait été communiquée.

M. Germain Jolibert, concernant la délibération n°180 relative à la subvention pour l'achat de matériels sportifs, félicite ces agents, qui interviennent auprès des écoles, pour le travail remarquable qui est fait aussi en collaboration avec les enseignants et les communes qui mettent à disposition locaux et matériels.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions du Bureau communautaire n°BUR-2017-160 à BUR-2017-183 prises dans le cadre de sa délégation.

1) Dossiers soumis à délibérations du Conseil Communautaire

FINANCES

a) Création Budgets Annexes Eaux et Assainissements

M. Michel Icart fait lecture du rapport sur les raisons de créer ces budgets annexes.

Mme Noëlle Morales, concernant ces nouvelles compétences, expose que la communauté est en train de voter de l'aléatoire au vu de l'évolution à venir de la loi NOTRe. Nombre d'élus au niveau national se manifestent pour une remise en question au 1^{er} janvier 2020. Quelle sera la position des élus du Couserans dans deux ans pour conserver les compétences et ne pas les donner au SMDEA ?

M. Marc Woiry demande pourquoi est-il utile de voter le budget aujourd'hui ?

M. Michel Icart précise qu'il est nécessaire de créer les budgets annexes Eaux, Assainissement collectif, Assainissement non collectif en raison des nouvelles compétences prises au 1^{er}/01/18 qui ont mis en place le nouveau service Eau Assainissement, ce travail est fait en collaboration avec la Trésorerie.

M. Bernard Gondran relève que la prise en charge de l'encaissement des recettes (service de l'eau...) n'est pas effectué sur le territoire et demande qui est à l'initiative de ce changement ?

M. Jean BouSSION précise que l'EPCI continue de travailler avec la Trésorerie de Saint-Girons, après la communauté n'a plus de regard sur sa manière de gérer ses tâches.

M. Gérard Pons demande le devenir des budgets annexes (restes à réaliser, emprunts...) des communes autonomes qui avaient gardé les compétences eau assainissement ?

Pour M. Michel Icart un état des lieux sera effectué.

M. Jean BouSSION rajoute qu'il existe une procédure standard, tous les biens sont transférés à l'EPCI, l'actif comme le passif.

M. Gérard Pons précise qu'il ne peut y avoir un transfert des biens, la commune restant propriétaire. Un audit sera réalisé, après quoi une discussion sur le devenir des BA passera en délibéré sur les communes concernées et l'EPCI obligatoirement, en cas de délibérations non concordantes, c'est les communes qui auront le dernier mot pour transférer partie ou totalité des actifs.

M. le Président explique qu'au 31/12/2017, les BA ont un résultat excédentaire ou déficitaire, la question des communes sera de conserver l'excédent ou le déficit ou de le laisser à la communauté par délibérations concordantes.

M. Noëlle Morales souligne que la délibération devra aussi préciser que la commune accepte de mettre à disposition le patrimoine en lien avec ces compétences. La convention proposée semble contradictoire.

M. le Président informe que le document a été réalisé avec l'appui des services de la Préfecture. Un dialogue entre les communes et la communauté permettra de préciser les points qui posent question. Il

propose une rencontre avec l'éclairage de Mme la Trésorière pour définir la procédure à suivre en matière de transfert de biens.

M. le Président propose aux membres du conseil de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Vote pour : 70 Vote contre : 7 Abstentions : 7

b) Intégration du Transport A la Demande (TAD) dans le budget principal

M. Michel Icart donne lecture du rapport et présente le projet de délibération.

M. le Président propose aux membres du conseil de passer au vote s'il n'y a pas de questions.

Vote pour : 84 Vote contre : 0 Abstentions : 0

c) Création d'Opérations d'équipement en section d'investissement sur le Budget Principal pour un suivi des Restes à Réaliser (RAR) des Budgets Annexes clôturés

M. Michel Icart donne lecture du rapport et présente le projet de délibération.

M. le Président propose aux membres du conseil de passer au vote s'il n'y a pas de questions.

Vote pour : 84 Vote contre : 0 Abstentions : 0

Départ de M. Bernard Gondran

d) Demandes de dotations d'équipement des territoires ruraux (DETR)

M. Michel Icart donne lecture du rapport et du projet de délibération :

Priorité 1 : Maison de la petite enfance à Castillon

Montant prévisionnel : 1 400 000 € HT

DETR 2016 (8.9%) : 125 030 €

DETR 2018 (8.9%) : 125 000 €

DSIL 2018 (21.4%) : 300 000 €

FNADT (7.1%) : 100 000€

REGION (4,6%) : 65 000 €

DEPARTEMENT (5%) : 69 822 €

CAF - MSA (10.7%) : 150 000 €

Total aides publiques (66.8%) : 934 852€

Autofinancement (33.2%) : 465 148€

M. le Président précise que le fait d'avoir différé la construction de la maison petite enfance de Castillon a permis à la communauté d'aller chercher des subventions complémentaires (FSIL).

M. Gérard Pons demande si le fait que ce projet soit en priorité 1 signifie bien qu'il est prioritaire ?

M. le Président confirme que le projet de la maison petite enfance de Castillon est en priorité n°1. Les dossiers d'appel d'offres ont été relancés. les travaux seront achevés fin 2019.

Priorité 2 : Maison de santé de Prat-Bonrepaux

Montant prévisionnel : 1 348 827 € HT

DETR Etudes 2016 : 37 500 €

DETR 2017 T1 Travaux : 130 000 €

DETR 2018 T2 travaux : 120 000 €

FNADT 2018 : 100 000 €

FSIL 2017 : 90 000 €

Réserve parlementaire :	30 000 €
REGION - axe MSP :	130 000 €
REGION Bâtiment No Watts :	102 160 €
TEPCV - PNR :	97 600 €
PACTE-PTNB :	46 768 €
Conseil Départemental :	110 000 €
Total aides publiques (73,70 %) :	994 028€
Autofinancement (26,30%) :	354 799€

M. le Président précise que la totalité des subventions ne sont pas encore notifiées, elles sont en cours d'instruction. Le coût du projet avait augmenté de façon conséquente par rapport à l'enveloppe initiale. De plus le maître d'œuvre nous a informé que la maison de santé ne prévoyait pas de cabinet dentaire, une extension serait toutefois possible par la suite. Nous avons demandé au maître d'œuvre de contenir le coût des travaux dans à hauteur de 900 000€ tout en intégrant un espace pour un praticien dentaire. Le permis de construire a été déposé, le démarrage des travaux est prévu avant fin 2018.

Priorité 3 : Réfection de l'ancien magasin général de la papèterie de Lédar

Montant prévisionnel :	105 000 € HT
DETR 2018 (50%) :	52 500 €
Autofinancement (50%) :	52 500€

M. le Président informe les membres du conseil qu'une entreprise en installation de réseau (fibre optique) a sollicité la communauté pour louer, pour une durée de 2 à 5 ans pour l'instant, un atelier et des bureaux. Des travaux de toiture sont à prévoir pour l'accueillir.

Priorité 4 : Plan de remise aux normes de l'abattoir du Couserans

Montant prévisionnel :	123 835€ HT
DETR 2018 (50%) :	61 917.50 €
Autofinancement (50%) :	61 917.50€

M. Jean-Jacques Méric explique qu'il s'agit de travaux de remise aux normes (retraitement des eaux usées, régulation frigo, alarme par SMS, hôte...). La DSV qui a contrôlé le bâtiment a conclu que l'établissement travaillait dans de bonnes conditions en respectant les règles. Il a reçu la note B, la plus élevée qu'il puisse avoir compte tenu de la diversité des animaux pris en charge. L'activité a augmenté de 3 % en 2017 ~~un an~~.

Priorité 5 : Maison de santé de Saint-Girons (acquisition et études)

Montant prévisionnel :	544 976 € HT
DETR 2018 (20%) :	108 995 €
DSIL (45,8%) :	250 000 € (11,7% sur assiette éligible totale)
Total aides publiques (65,87%) :	358 995€
Autofinancement (34,13%) :	185 981€

Priorité 6 : Gendarmerie de Saint-Girons (acquisition et travaux de dévoiement)

Montant prévisionnel :	401 000 € HT
DETR 2018 (25,3%) :	101 500 € (50 k€ sur terrain + 50% de 103 k€ de travaux dévoiement)
Autofinancement (74,7%) :	299 500€

Mme Patricia Dandurand demande si les montants demandés correspondent à un maximum ou à un montant éligible ?

M. Michel Icart précise que les montants sollicités sont un maximum et prennent en compte le montant plafond des aides publiques octroyées sur un projet.

Priorité 7 : Gendarmerie de La Bastide de sérou (acquisition + études)

Montant prévisionnel :	394 113 € HT
------------------------	--------------

DETR 2018 (50%) : 197 056 €

Autofinancement (50%) : 197 057€

M. Alain Metge précise que le terrain se situe à l'entrée de la commune coté Saint-Girons entre à coté de la brasserie et du commerce funéraire. Le projet est assis sur deux terrains (2 645 m² à 27€ et 5 649 m² à 32€).

M. Patrick Galy fait remarquer que le prix du foncier est élevé en comparaison des 15 € sur la commune de Prat Bonrepaux.

Priorité 8 : Maison des services au public (informatisation)

Montant prévisionnel : 8 281,16 € HT

DETR 2018 (80%) : 6 625 €

Autofinancement (20%) : 1 656,16€

M. André Rouch rappelle que la fusion des communautés avec le regroupement des services administratifs a éloigné les services des citoyens. Il faudrait réfléchir à remettre une présence locale dans chaque ancienne communauté historique en créant une maison de service au public dans chacune d'elle.

Priorité 9 : Voirie intercommunautaire (accès déchèterie Audressein, accès lac de Mondély & accès plateforme lavage et atelier mécanique)

Montant prévisionnel : 257 630,14 € HT

DETR 2018 (30%) : 77 289,04 €

FDAL 2017 (3.2%) : 8 160,00€

Total aides publiques (33,17%) : 85 449,04€

Autofinancement (66,83%) : 172 181,10€

Priorité 10 : Voirie sous mandat Séronais

Montant prévisionnel : 213 790,55 € HT

DETR 2018 (30%) : 64 137,00 €

Autofinancement (70%) : 149 653,38€

Priorité 11 : Matériel de collecte des déchets : polybenne

Montant prévisionnel : 200 000 € HT

DETR 2018 (15%) : 30 000 €

Conseil Départemental (9,15%) : 18 300€

Total aides publiques (24,15%) : 48 300€

Autofinancement (75,85%) : 151 700€

Priorité 12 : Matériel de collecte des déchets : benne à ordures ménagères

Montant prévisionnel : 140 000 € HT

DETR (21,43%) : 30 000 €

Autofinancement (78,57%) : 110 000€

M. le Président propose aux membres du conseil de passer au vote s'il n'y a pas de questions. Les 12 demandes de DETR ont été adoptées à l'unanimité.

Vote pour : 83 Vote contre : 0 Abstentions : 0

e) Dotation de soutien à l'investissement local DSIL 2018 – Construction de la Maison de santé pluri professionnelle de Saint-Girons

M. Michel Icart fait lecture du projet de délibération

Montant prévisionnel (en HT) : 2 138 176 €

DETR (16,8%) : 358 995 €

DSIL (11,7%) : 250 000 €

FNADT (4,7%) : 100 000 €

REGION (6 %) : 130 000 €

Total aides publiques	(39,2%) :	838 995 €
Autofinancement	(60,8%) :	1 299 181 €

M. le Président propose aux membres du conseil de passer au vote s'il n'y a pas de questions.

Vote pour : 83 Vote contre : 0 Abstentions : 0

f) Dotation de soutien à l'investissement local DSIL 2018 – Construction de la maison de la petite enfance du Castillonnais

M. Michel Icart fait lecture du projet de délibération

Montant prévisionnel : 1 400 000 € HT

DETR (17,86%) : 250 030 € HT (125 030 € de DETR 2016, 125 000 € sollicité en 2018)

DSIL	(21,4%) :	300 000 €
FNADT	(7,1%) :	100 000 €
REGION	(4,6%) :	65 000 €
DEPARTEMENT	(5%) :	69 822 €
CAF - MSA	(10,7%) :	150 000 €
Total aides publiques	(66,8%) :	934 852 €
Autofinancement	(33,2%) :	465 148 €

M. le Président propose aux membres du conseil de passer au vote s'il n'y a pas de questions.

Vote pour : 84 Vote contre : 0 Abstentions : 0

DEVELOPPEMENT

Signature de l'avenant n°1 à la convention d'application du volet enseignement supérieur, recherche, innovation du Contrat de Plan ETAT-REGION (CPER) 2015-2020

M. Michel Icart fait lecture du projet de délibération. Il rappelle la délibération en date du 15/09/2015 de la communauté de communes de l'agglomération de Saint-Girons relative à sa participation au projet de développement du CNRS à hauteur de 635 000 € sur le coût total estimé à 6 060 000 € HT répartis comme suit :

Opération	Maître d'ouvrage	Coût HT de l'opération	Etat	Région	Département	Communauté de communes Couserans-Pyrénées
Construction du laboratoire d'hydroécologie de Moulis	CNRS	2 760 000 €	420 000 €	2 170 000 €	85 000 €	85 000 €
METAECO	CNRS	3 300 000 €	1 100 000 €	1 100 000 €	550 000 €	550 000 €

M. le Président rappelle que le développement de ce centre est un plus pour le territoire.

M. Aimé Galey précise que d'ici 3 ans 65 nouveaux salariés rejoindront la structure qui compte déjà 40 personnes.

M. le Président propose aux membres du conseil de passer au vote s'il n'y a pas de questions.

Vote pour : 84 Vote contre : 0 Abstentions : 0

RESSOURCES HUMAINES

Attribution du régime indemnitaire

M. Alain Servat propose aux membres du Conseil de statuer sur le régime indemnitaire de la Directrice des Ressources Humaines Muriel Gressier, en poste depuis le début de l'année, et de la Juriste, Elsa Rumeau, qui débutera ses fonctions le 1^{er} mars 2018, au regard des responsabilités qui leur sont ou seront confiées. Il est proposé le régime indemnitaire suivant :

grade (éligible à l'I.F.T.S.)	Taux moyen annuel en € (barème au 01/07/2010)	Coefficient multiplicateur voté (entre 0 et 8)
Attaché	1 091.70	7

Mme Ginette Busca propose que les nouveaux personnels soient présentés à tous les élus en conseil communautaire.

M. le Président informe que Muriel Gressier était présente aux Vœux. Il présente Jean-Philippe Subra, Directeur du Service Eau Assainissement présent au conseil.

M. le Président propose aux membres du conseil de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Vote pour : 84 Vote contre : 0 Abstentions : 0

ADMINISTRATION

Demande d'intégration d'une conseillère municipale au sein de la commission Education

Mme Nadine Neny présente le rapport. Elle fait part de la demande écrite d'intégration de Madame Soizic VIDAL, conseillère municipale à Massat. La Commission Education et le Bureau ont rendu un avis favorable à cette intégration (cf chapitre 6 du règlement intérieur de la communauté de communes).

M. le Président propose aux membres du conseil de passer au vote s'il n'y a pas de questions.

Vote pour : 84 Vote contre : 0 Abstentions : 0

2) Questions Diverses

M. Gérard Pons a demandé par écrit au M. le Président s'il pouvait s'exprimer sur la compétence Eau et Assainissement.

M. Gérard Pons informe les membres du Conseil que les communes autonomes jusqu'au 31/12/2017 se sont réunies pour échanger sur ce service avant de délibérer contre le transfert de compétence à la Communauté de Communes qui a été fait dans la précipitation avec un manque de dialogue et de concertation. Un comité citoyen s'est créé et souhaite interpeller la CCCP sur les vraies raisons de cette prise de décision. Il avance que beaucoup de moyens ont été mis en œuvre par le Président sur ce dossier. Dans le Département, la CCCP est la seule à avoir pris cette compétence. Il regrette cette anticipation de prise de compétence alors que le sujet fait débat partout en France répondant à l'attente des communes qui ont su gérer un bien aussi précieux que l'eau. Cette loi a été écrite par des technocrates, elle a été relayée par des technocrates Couserannais avec un angle d'attaque budgétaire. Il précise que la DGF bonifiée est en train de fondre comme neige au soleil. Il rappelle qu'il avait proposé de conserver le FPIC au sein de la CCCP pour porter les projets. Il apporte tout son soutien aux initiatives prises par certaines communes qui attendent des réponses précises. Il souligne que la convention proposée entre les communes autonomes et la CCCP est inacceptable dans la mesure où il ne pourra plus

avoir de maîtrise du budget de l'eau ni du prix payé par le contribuable.... Il souligne la conception démocratique du Président quelque peu étonnante avec la tenue d'une réunion avec les seules communes adhérentes au SMDEA en leur soulignant de bien délibérer afin que les projets sur leur territoire voient le jour. M. le Président a aussi exercé des pressions sur 3 communes du Castillonnais afin qu'elles reviennent sur leur décision initiale.

M. le Président rappelle que le conseil communautaire a été élu pour gérer en responsable. Il fait état de la situation budgétaire de 2017 très tendue. Le compte-administratif qui vous sera présenté très bientôt confirmera cela. Dans une recherche d'amélioration, la CCCP assistée par le bureau d'étude RCF, a souhaité se donner la possibilité d'obtenir la DGF bonifiée qui permet, outre une bonification, une garantie sur l'attribution de la DGF à hauteur de 500 000€ sur un total de 800 000€. Le montant de la DGF bonifiée, à laquelle est éligible la CCCP pour l'année 2018 (notifiée par arrêté préfectoral en date du 02/01/2018) sera connu très prochainement.

Il confirme qu'une réunion s'est tenue sur le sujet avec les communes adhérentes au SMDEA. Il souligne la pression exercée par certaines communes opposées au transfert sur le territoire de Castillon pour amener une commune à revenir sur sa décision initiale.

En matière de fixation du prix de l'eau, la CCCP doit le fixer mais aussi le faire converger vers un tarif unique comme le stipule la loi. Il rappelle que la convention permet de laisser la possibilité aux communes, qui souhaitent continuer à assurer un service de qualité, de le faire comme par le passé. Les tarifs n'évolueront pas jusqu'en 2019 dans les anciennes communes autonomes.

Sur la remise en cause du débat démocratique, M. le Président rappelle que le dossier du transfert de l'eau a été traité de façon très démocratique avec étude en commission à plusieurs reprises, débat en Bureau Communautaire et décision en Conseil Communautaire suivi de la délibération des 94 communes qui ont eu 3 mois pour se prononcer. 83 % de communes ont délibéré favorablement à ce transfert de la compétence eau assainissement, représentant 89 % des habitants du Couserans. La décision a été prise à une large majorité.

Enfin il rappelle que sera présenté deux fois par an, à l'ensemble des conseillers municipaux, les projets et les réalisations de la CCCP dans un souci d'information et de transparence. La prochaine rencontre avec les conseillers sera pour présenter le débat d'orientation budgétaire, les conseillers pourront débattre et faire des propositions.

M. le Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, c'est bien la CCCP qui est responsable de la gestion de l'eau, en cas de problème, c'est elle qui devra répondre. Il précise, que s'agissant des démarches particulières pour accompagner la rédaction des conventions (anciennes communes autonomes et la CCCP en matière de la compétence eau), la CCCP est à la disposition des conseillers municipaux pour dialoguer. Deux mairies ont sollicité la Communauté (Castillonnais et Volvestre) et ont changé leur orientation.

M. le Président expose que le débat important à venir sera de savoir si le territoire, qui exerce directement la compétence (service des Eaux du Couserans) et qui en délègue une partie au SMDEA continuera ainsi, ou prendra en charge directement les 94 communes. Il précise que M. le Président du SMDEA a une vision départementale de la gestion de cette compétence. A l'issue des débats que nous aurons, nous devons nous positionner.

M. le Président répond à Mme Noëlle Morales sur la question de l'intégration du Syndicat des Eaux du Couserans au 1^{er}/01/2018 et non au 1^{er}/01/2020. La loi NOTRe stipule qu'un syndicat ne peut continuer à exister que s'il est assis sur au moins 3 EPCI. La proposition de loi faite par certains parlementaires va suivre son chemin et sera votée ou non. La proposition porte sur la mise en place d'une minorité de blocage (25 %) aux communes qui n'auront pas encore transféré

la compétence et la possibilité de différer le transfert de la compétence obligatoire eau en 2026 au lieu de 2020 comme stipulé dans la loi NOTRe.

Mme Noëlle Morales informe qu'une commission, au sein du Ministère chargé des Collectivités Territoriales travaille sur la question. Le Gouvernement est aussi revenu sur sa position initiale, le Président de la République, lors de la conférence des territoires, a proposé sur certains territoires que des Communes et des Départements prennent la compétence.

M. Marc Woiry précise que toutes les communes ne sont pas égales, les petites communes de montagnes ont toujours fait les travaux nécessaires sur leur réseau d'eau, parfois bénévolement, et le prix de l'eau est correct. Le Conseil Municipal de la commune d'Antras a délibéré pour demander à déroger au transfert de la compétence.

M. le Président informe le Conseil que la CCCP a été destinataire de la délibération de la Commune d'Antras et de la commune de Le Port qui demande aussi à déroger sur le transfert de compétence eau. Il précise que la légalité de ces deux délibérations est du ressort des services du contrôle de la légalité, M. le Sous-Préfet statuera sur la question. Il précise que cette étape est douloureuse pour certaines communes reconnaissant les efforts réalisés par conserver un service de qualité.

M. Jean BouSSION précise qu'un recueil technique des données est réalisé ou le sera pour assister les ex communes autonomes. Des interventions, des aides informelles sur 2 communes, ont été réalisées, l'aspect sécurité y a été traité (report téléalarme...), une liste des abonnés sensibles sur 7 communes sur 11 a été dressée en accord avec l'ARS.

Le bilan qui peut être dressé :

- 5 communes ne souhaitent pas travailler sur une convention,
- 2 communes ont finalisé le document
- 4 sont en cours de finalisation.

M. Charles Daffis questionne la commission travaux sur l'avancé des travaux concernant la signalétique d'information locale (SIL).

M. Alain Metge répond que les travaux, qui concernent la mise en conformité des enseignes publicitaires et autres sur les anciens territoires du Castillonnais, du Massatois et du Séronais seront finalisés en mai 2018.

M. Marc-Henri Seube, concernant le service des eaux, affirme que toutes les communes doivent être traitées de la même manière.

M. Jean BouSSION rappelle que le fait de prendre la compétence ne signifie pas que la CCCP exerce directement sa compétence sur les 94 communes. A ce jour 43 communes sont gérées par le SMDEA, 40 par le Service des Eaux du Couserans et 11 communes sont en cours d'étude, soit elles continuent par convention à gérer le service, soit elles font appel au service de la CCCP.

M. Alain Metge rappelle que le SMDEA est un syndicat jeune (12 ans d'expérience) qui a réussi à harmoniser plus de 200 tarifs d'eau comme l'avait demandé M. le Préfet. 303 communes aujourd'hui adhèrent au syndicat qui a réalisé d'importants travaux d'investissement sur les communes afin d'améliorer la qualité de l'eau et les rendements (nombreuses fuites sur les canalisations vieillissantes).

Mme Ginette Busca demande le nombre d'agents employés au sein du SMDEA

M. Alain Metge répond que 220 agents œuvrent sur un territoire qui dessert 156 000 habitants

M. le Président informe que la 1^{ère} réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) se tiendra le mardi 6 février à 18 h à Moulis et sera suivit d'un conseil communautaire à 20 h.

La séance est levée par le Président à 20 H 55